

**OBJET FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES**

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE  
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

---

La Ville procède à l'achat de denrées alimentaires pour assurer la distribution des repas dans les cantines scolaires des écoles primaires et maternelles ainsi que dans le cadre des activités extra scolaires (centre de lecture, mercredi jeunesse, centres aérés, ...)

La construction de ce marché est sous-tendu par quatre grands objectifs :

1. le respect de l'équilibre budgétaire

enveloppe budgétaire : estimation prévisionnelle de 4 200 000 € TTC, les crédits définitifs seront inscrits au Bp 2014 sous le chapitre 606 - article 23 ;

2. la prise en compte des attentes des enfants et des cantinières afin de limiter le gaspillage alimentaire, dans une logique de développement durable

une enquête de satisfaction auprès des enfants et un travail en atelier avec les cantinières a permis de redéfinir des menus qui seront plus en adéquation avec les attentes ; ce travail est complété par l'éducation au goût, mené par les associations et les instituts d'éducation nutritionnelle et de santé ;

3. la prise en compte des facteurs nutritionnels selon le décret d'application du 30 septembre 2011 et des recommandations du GEMRCN (Groupe d'Etude des Marchés de Restauration Collective et de Nutrition) ;

4. l'encouragement à la consommation locale dans une logique de développement durable et de développement économique.

Dans le cadre de son Small Business Act, la Ville de Saint Denis a organisé un Comité d'expert sur la restauration scolaire. Les conclusions ont été déclinées de manière opérationnelle dans le présent marché :

- clause favorisant les coopératives pour inciter les petits producteurs peu enclins à la réponse aux consultations de marchés publics à se positionner ;
- clause circuit court (origine et mode de transport) ;
- mise en place des avances telles que prévues dans le SBA ;
- marchés multi-attributaires pour assurer une continuité dans l'approvisionnement en denrées essentielles à l'équilibre nutritionnel.

## Rapport n° 13/4-58

Suite à l'infructuosité de certains lots, en partie due à la nouveauté de la démarche nous prévoyons la relance :

- de neuf lots sur les fruits et légumes avec un explicatif plus détaillé sur le renseignement par l'entreprise des éléments concernant les circuits courts ;
- des lots par secteurs (soit dix-huit lots) pour la boulangerie.

Conformément à l'analyse des besoins, le marché est composé de 52 lots de produits, pouvant donner lieu chacun à un marché distinct conformément à l'article 10 du CMP (décomposition en annexe 1).

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 5 septembre 2013 a proposé le classement annexé à la présente Délibération pour chacun des lots (annexe 2).

Après vérification de leurs situations fiscales et sociales, les entreprises classées premières ont été retenues.

Je vous demande, en conséquence :

1° de prendre acte du lancement de la procédure ;

2° de valider la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (article 10, 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics) ;
- marché décomposé en 52 lots dont le détail est annexé à la présente Délibération ;
- marché à bons de commande sans mini ni maxi ;
- quantité indicative de commande annuelle (confer annexe 1) ;
- les commandes s'effectueront conformément aux prix unitaires TTC ;
- durée : du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 reconductible tacitement deux fois, sans que la durée totale du marché n'excède trois ans ;
- enveloppe budgétaire : estimation prévisionnelle de 4 200 000 € TTC, les crédits définitifs seront inscrits au Bp 2014 sous le chapitre 606 - article 23 ;

3° d'autoriser la signature des marchés et de tous les actes afférents, par moi-même ou par mon délégué avec les entreprises dont la liste est annexée à la présente, retenue par la CAO du 5 septembre 2013 et à jour de leurs cotisations sociales et fiscales.

## Rapport n° 13/4-58

4° de m'autoriser à procéder à une nouvelle consultation pour les lots de la procédure initiale qui ont été déclarés infructueux ou sans suite par la commission d'appel d'offres du 5/09/2013, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (article 10, 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics) ;
- marché décomposé en 14 lots dont le détail est annexé à la présente Délibération ;
- marché à bons de commande sans mini ni maxi :
  - o mono-attributaire pour les lots (confer annexe 2) ;
  - o multi-attributaire pour les lots 12 et 15 (confer annexe 2) ;
- quantité indicative de commande annuelle (confer annexe 1) ;
- les commandes s'effectueront conformément aux prix unitaires TTC ;
- durée : du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 reconductible tacitement deux fois, sans que la durée totale du marché n'excède trois ans ;

5° d'autoriser la signature des marchés et de tous les actes afférents, par moi-même ou par mon délégué avec les entreprises qui auront été désignées dans la limite des autorisations budgétaires visés ci-avant

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20130921-13458-1A-DE  
Date de réception préfecture : 01/10/2013

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
30/09/2013



Gilbert ANNETTE

**OBJET FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES**

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE  
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu le rapport de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 5 septembre 2013 ;

Sur le RAPPORT N° 13/4-58 du Maire ;

Vu le rapport de Madame ADAME Brigitte, 14ème Adjointe, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/Entreprise Municipale, et Projet Educatif Global ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Prend acte du lancement de la procédure de consultation pour la fourniture de denrées alimentaires.

**ARTICLE 2**

Valide la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché :

- procédure d'appel d'offres ouvert (article 10, 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics) ;
- marché décomposé en 52 lots dont le détail est annexé à la présente Délibération ;
- marché à bons de commande sans mini, ni maxi ;
- quantité indicative de commande annuelle (confer annexe 1) ;

## Délibération n°13/4-58

- les commandes s'effectueront conformément aux prix unitaires TTC ;
- durée : du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 reconductible tacitement deux fois, sans que la durée totale du marché n'excède trois ans ;
- enveloppe budgétaire : estimation prévisionnelle de 4 200 000 € TTC, les crédits définitifs seront inscrits au Bp 2014 sous le chapitre 606 article 23.

### **ARTICLE 3**

Autorise le Maire ou son représentant à signer les marchés et tous les actes afférents avec les entreprises dont la liste est annexée à la présente retenue par la CAO du 5 septembre 2013 et à jour de leurs cotisations sociales et fiscales.

### **ARTICLE 4**

Autorise le Maire à procéder à une nouvelle consultation pour les lots de la procédure initiale qui ont été déclarés infructueux ou sans suite par la commission d'appel d'offres du 5/09/2013,

### **ARTICLE 5**

Autorise la signature des marchés et de tous les actes afférents, par moi-même ou par mon délégué avec les entreprises qui auront été désignées dans la limite des autorisations budgétaires visées.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20130921-13458-1B-DE  
Date de réception préfecture : 01/10/2013

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
30/09/2013



Gilbert ANNETTE

## ANNEXE 1

## FOURNITURES DE DENREES ALIMENTAIRES - ANNEE 2014

LOTS	DENREES ALIMENTAIRES	Unité	Quantité indicative de commande pour l'année
1	BAGUETTE	U	250 000
2	PAIN VIENNOIS	U	30 000
3	PORC CONGELE pour cari	KG	14 000
4	SAUCISSE DE PORC	KG	23 000
5	RIZ DEMI LUXE	KG	80 000
6	HUILE	BLLE	35 000
7	CAROTTE	KG	40 000
8	POIRE AU SIROP	BTE	1 800
9	SORBET BATONNET	U	80 000
10	GLACE PETIT POT	U	80 000
11	<b>FAMILLE PRODUITS LAITIERS</b>		
	LAIT	LT	78 000
	FROMAGE FRAIS SUCRE	U	199 000
12	<b>FAMILLE DESSERTS LACTES</b>		
	CREME DESSERT VANILLE	U	64 000
	CREME DESSERT CAMEL	U	60 000
	CREME DESSERT CHOCOLAT	U	59 000
	FLAN AU CAMEL	U	39 000
	FLAN COCO	U	61 000
	FLAN AU CHOCOLAT	U	40 000
	FLAN VANILLE	U	62 000
13	<b>FAMILLE YAOURTS</b>		
	YAOURT AROMATISE	U	478 000
	YAOURT NATURE SUCRE	U	620 000
	YAOURT AUX FRUITS	U	140 000
14	<b>FAMILLE BEURRES CREMES ET FROMAGES</b>		
	BEURRE	KG	3 000
	CREME LIQUIDE	LT	800
	FROMAGE RAPE	KG	3 000
15	<b>FAMILLE FROMAGES PORTIONS</b>		
	FROMAGE A PATE PRESSEE	U	510 900
	FROMAGE FONDU	U	602 000
	FROMAGE DOUBLE CREME	U	450 000
16	<b>FAMILLE OVOPRODUITS</b>		
	ŒUF en poche	KG	34 000
	ŒUF en seau	U	53 000
17	<b>FAMILLE CHARCUTERIES DE VOLAILLES</b>		
	JAMBON DE VOLAILLE	KG	3 500
	SAUCISSE DE VOLAILLE	KG	6 000
18	<b>FAMILLE VIANDES DE VOLAILLES FRAICHES</b>		
	POULET PREDECOUPE	KG	20 000
	COQ FRAIS DECOUPE	KG	9 300
19	<b>FAMILLE VIANDES DE VOLAILLES SURGELEES</b>		
	ESCALOPE DE POULET congelée	KG	20 300
	ROTI DE DINDONNEAU	KG	9 800
	CUISSE DE POULET CONGELEE	KG	16 300

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20130921-13458-2-DE  
Date de réception préfecture : 01/10/2013

LOTS	DENREES ALIMENTAIRES	Unité	Quantité indicative de commande pour l'année
20	<b>FAMILLE VIANDES ASSAISONNEES</b>		
	NUGGETS DE POULET congelée	KG	4 400
	CORDON BLEU congelée	KG	3 800
21	<b>FAMILLE VIANDES ROUGES</b>		
	BŒUF CARI	KG	36 000
	STEACK HACHE DE BŒUF	KG	2 000
	VIANDES DE BŒUF HACHE congelée	KG	1 500
22	AGNEAU congelé	KG	3 000
	<b>AUTRES PRODUITS SEMI ELABORES</b>		
	CREPE AU FROMAGE	U	162 000
23	SURIMI DE POISSON	KG	2 900
	<b>FAMILLE POISSONS ET CRUSTACES</b>		
	CREVETTE 100/200	KG	3 000
	MORUE EMIETTEE		5 000
	DAURADE congelé	KG	10 000
24	THON CONGELE	KG	11 500
	<b>FAMILLE POISSONS SEMI ELABORES</b>		
	BOUCHEE DE THON	KG	6 300
25	BURGER DE SAUMON	KG	12 000
	<b>FAMILLE LEGUMES SURGELES</b>		
	CAROTTE RONDELLE	KG	5 000
	HARICOT BEURRE	KG	1 700
	HARICOT VERT	KG	3 000
	MACEDOINE DE LEGUMES	KG	7 000
	PETIT POIS	KG	1 000
	POMME FRITE	KG	22 000
POMME SAUTEE	KG	13 000	
26	<b>FAMILLE LEGUMES ET FRUITS 4ème et 5ème gammes</b>		
	ACHARD DE LEGUMES	KG	900
	CHOU BLANC RAPE	KG	9 400
	MELANGE POUR SHOP SUEY	KG	6 700
	BREDES	KG	11 800
	BETTERAVE CUITE ENTIERE	KG	5 000
27	ANANAS ENTIER EPLUCHE	KG	30 400
	<b>FAMILLE LEGUMES FRAIS 1</b>		
	CHOUCHOU	KG	16 000
	CITROUILLE	KG	7 200
	CONCOMBRE	KG	17 200
	COURGETTE	KG	21 400
28	PETITE TOMATE	KG	32 500
	POMME DE TERRE	KG	21 800
	<b>FAMILLE LEGUMES FRAIS 2</b>		
	AUBERGINE	KG	1 000
	SALADE VERTE	KG	8 700
	THYM FRAIS	KG	800
29	POIVRON VERT	KG	1 200
	GINGEMBRE	KG	400
	PETIT PIMENT	KG	800
30	<b>FAMILLE LEGUMES TUBERCULES</b>		
	PATATE DOUCE	KG	300
	SONGE	KG	200
31	MANIOC	KG	200
	<b>FAMILLE EPICES FRAIS</b>		
	AIL	KG	12 000
31	OIGNON SEC	KG	40 000
	<b>FAMILLE FRUITS D'IMPORTATION</b>		
	POMME	U	620 000
ORANGE	U	450 000	
RAISINS	KG	19 900	

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20130921-13458-2-DE  
Date de réception préfecture : 01/10/2013

LOTS	DENREES ALIMENTAIRES	Unité	Quantité indicative de commande pour l'année
	<b>FAMILLE FRUITS DE SAISON</b>		
32	BIBASSE	KG	100
	FRAISE	KG	100
	GOYAVE	KG	100
	GOYAVIER	KG	100
	LECHIS	KG	100
	LONGANIS	KG	100
	<b>FAMILLE AGRUMES</b>		
33	MANDARINE	U	70 000
	CLEMENTINE	U	40 000
	ORANGE	U	50 000
	TANGOR	U	60 000
	<b>FAMILLE FRUITS EXOTIQUES</b>		
34	ANANAS FRAIS	KG	5 400
	BANANE	U	512 000
	MANGUE	KG	5 000
	MELON	KG	100
	PASTEQUE	KG	12 000
	PAPAYE	KG	7 300
	<b>FAMILLE CONSERVES DE FRUITS TROPICAUX</b>		
35	COCKTAIL DE FRUITS TROPICAUX	BTE	2 800
	COMPOTE ANANAS VICTORIA	U	60 000
	COMPOTE de fruits tropicaux ss sucres ajoutés	U	70 000
	<b>FAMILLE EPICES SECS 1</b>		
36	BASILIC SEC	KG	150
	CURRY	KG	14
	HERBE DE PROVENCE	KG	200
	POUDRE DE MANIOC	KG	160
	RAZ EL HANOUT	KG	80
	SEL FIN	KG	5 000
	<b>FAMILLE EPICES SECS 2</b>		
37	CURCUMA	KG	1 000
	POIVRE	KG	300
	MASSALE	KG	300
	<b>FAMILLE CONDIMENTS</b>		
38	HARISSA	BTE	60
	SAUCE DE SOJA	BLLE	1 000
	SAUCE D'HUITRE	BLLE	600
	VIN DE CUISINE	BLLE	8 900
	VINAIGRE COLORE	BLLE	6 000
	VINAIGRE BLANC (1,5 L)	BLLE	800
	<b>FAMILLE SAUCES DIVERSES</b>		
39	KETCHUP	FL	1 000
	MAYONNAISE	FL	3 000
	MOUTARDE	KG	200
	<b>FAMILLE FECULENTS</b>		
40	PATE ALIMENTAIRE	KG	12 000
	PUREE BTE 1,6 KG	BTE	7 000
	SEMOULE	KG	800
	<b>FAMILLE GRAINS EN BTES</b>		
41	HARICOT ROSE	BTE	2 400
	HARICOT BLANC	BTE	1 800
	<b>FAMILLE GRAINS SECS</b>		
42	LENTILLES	KG	13 800
	POIS DU CAP	KG	16 800

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20130921-13458-2-DE  
Date de réception préfecture : 01/10/2013



LOTS	DENREES ALIMENTAIRES	Unité	Quantité indicative de commande pour l'année
43	<b>FAMILLE JUS DE FRUITS</b>		
	JUS DE FRUITS 1 LITRE	Litre	3 000
	JUS DE FRUITS INDIVIDUEL	U	100 000
44	<b>FAMILLE EAUX</b>		
	EAU MINERALE 5 Litre	U	8 000
	EAU MINERALE 1 Litre	U	10 000
	EAU MINERALE 50 cl	U	4 000
45	<b>FAMILLE CONSERVES DE POISSONS</b>		
	THON AU NATUREL BTE 3/1	BTE	7 000
	THON AU NATUREL BTE 4/4	BTE	2 000
	SARDINE BTE DE 2 KG	BTE	1 000
	SARDINE BTE DE 125gr	BTE	500
	RAVIOLI AU SAUMON	POCHE	1 800
46	<b>FAMILLE CONSERVES DE VIANDES</b>		
	RAVIOLI A LA VOLAILLE	BTE	2 500
	RAVIOLI BŒUF		2 000
	MOUSSE DE VOLAILLE INDIVIDUELLE	U	60 000
47	<b>FAMILLE CONSERVES DE LEGUMES</b>		
	MAÏS BTE 3/1	BTE	2 400
	MAÏS BTE 4/4	BTE	2 000
	FLAGEOLET	BTE	3 000
	HARICOT VERT BTE 5/1	BTE	1 800
	CHAMPIGNONS EMINCES BTE 5/1	BTE	1 000
	TOMATE ENTIERE PELEE BTE 5/1	BTE	9 000
	CONCENTRE DE TOMATE BTE 1/2	BTE	800
	POTAGE AUX LEGUMES	Litre	600
	PETITS POIS 5/1	BTE	800
48	<b>FAMILLE BISCUITS SECS</b>		
	BISCUIT SEC	U	104 400
	GALETTE ST MICHEL	U	134 000
	PETIT BEURRE	U	268 000
49	<b>FAMILLE PETIT DEJEUNER</b>		
	CAFE	PQT	3 000
	CHOCOLAT EN POWDRE	BTE	70
	CONFITURE	BCL	300
	FARINE	KG	200
	MIEL	BCL	150
	THE	BTE	200
50	<b>FAMILLE EPICERIE FINE</b>		
	SUCRE ROUX	KG	3 000
	SUCRE EN DOSES	U	10 000
51	<b>FAMILLE CHOCOLAT</b>		
	FIGURINES EN CHOCOLAT	U	21 000
	PAPILLOTE EN CHOCOLAT	KG	600
52	<b>FAMILLE GÂTEAUX ARTISANAUX</b>		
	GÂTEAU PATATE	U	45 000
	GÂTEAU BANANE	U	63 000

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20130921-13458-2-DE  
Date de réception préfecture : 01/10/2013

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
30/09/2013



Gilbert ANNETTE

## ANNEXE 2

### FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES CLASSEMENT DES OFFRES PAR LA CAO

- Lot 1**     **BAGUETTE**  
Déclaré sans suite
- Lot 2**     **PAIN VIENNOIS**  
Déclaré sans suite
- Lot 3**     **PORC CONGELE pour cari**  
1- PRO à PRO DISTRIBUTION  
2- AGRONOVA  
3- SOCOVIA  
3. ARMEMENT DES MASCAREIGNES  
5. FRIGOTIMES
- Lot 4**     **SAUCISSE DE PORC**  
1- TRANSCOVI  
2- MAK YUEN
- Lot 5**     **RIZ DEMI LUXE**  
1- SOBORIZ  
2- SOCIETE D'IMPORTATION DU SUD (SIS)
- Lot 6**     **HUILE**  
1- SODIAL  
2- SOCIETE D'IMPORTATION DU SUD (SIS)  
3- AGRONOVA  
4- PRO à PRO DISTRIBUTION
- Lot 7**     **CAROTTE**  
Déclaré sans suite
- Lot 8**     **POIRE AU SIROP**  
1- SODIAL  
2- PRO à PRO DISTRIBUTION
- Lot 9**     **SORBET BATONNET**  
Déclaré infructueux

- Lot 10**    **GLACE PETIT POT**  
          1- DIVA PRODUCTION  
          2- LES GLACIERS REUNIS
- Lot 11**    **FAMILLE PRODUITS LAITIER**  
          1- CILAM PLF
- Lot 12**    **FAMILLE DESSERTS LACTES**  
          Déclaré sans suite
- 13**        **FAMILLE YAOURTS : MULTI-ATTRIBUTAIRE**  
          1- GROUPEMENT DISTRIDEX/DANONE - 80%  
          2- CILAM - 20%
- 14**        **FAMILLE BEURRE - CREME ET FROMAGE**  
          1- PRO à PRO DISTRIBUTION  
          2- SOCOVIA  
          3- AGRONOVA  
          4- SODIAL RESTAURATION
- 15**        **FAMILLE FROMAGES PORTIONS**  
          Déclaré infructueux
- 16**        **FAMILLE OVOPRODUITS**  
          1- AVICOM
- 17**        **FAMILLE CHARCUTERIE DE VOLAILLE**  
          1- MAK YUEN  
          2- AVICOM
- 18**        **FAMILLE VIANDE DE VOLAILLE FRAÎCHE**  
          1- AVICOM
- 19**        **FAMILLE VIANDES DE VOLAILLE SURGELEE**  
          1- ARMEMENT DES MASCAREIGNES  
          2- PRO à PRO DISTRIBUTION  
          3- SOCOVIA

- 20**            **FAMILLE VIANDES ASSAISONNEES**  
                  1- ARMEMENT DES MASCAREIGNES  
                  2- SOCOVIA  
                  3- FRIGOTIMES  
                  4- AGRONOVA  
                  5- REDA  
                  6- PRO à PRO DISTRIBUTION
- 21**            **FAMILLE VIANDES ROUGES**  
                  1- ARMEMENT DES MASCAREIGNES  
                  2- AGRONOVA  
                  3- PRO à PRO DISTRIBUTION  
                  4- FRIGOTIMES  
                  5- SOCOVIA  
                  6- REDA
- 22**            **AUTRES PRODUITS SEMI ELABORES**  
                  1- PRO à PRO DISTRIBUTION  
                  2- ARMEMENT DES MASCAREIGNES  
                  3- SOCOVIA
- 23**            **FAMILLE POISSONS ET CRUSTACES**  
                  1- ARMEMENT DES MASCAREIGNES  
                  2- FRIGOTIMES  
                  3- SOCOVIA
- 24**            **FAMILLE POISSON SEMI ELABORE**  
                  1- OCEANE PRODUCTION
- 25**            **FAMILLE LEGUMES SURGELES**  
                  1- PRO à PRO DISTRIBUTION  
                  2- SOCOVIA  
                  3- ARMEMENT DES MASCAREIGNES  
                  4- AGRONOVA
- 26**            **FAMILLE LEGUMES/FRUITS 4ème et 5ème GAMME**  
                  1- SABJIYAM  
                  2- INTERNATIONAL SOCIETE  
                  3- SAVEUR FRAICHEUR
- 27**            **FAMILLE LEGUMES FRAIS 1**  
Déclaré sans suite
- 28**            **FAMILLE LEGUMES FRAIS 2**  
Déclaré sans suite

- 29 FAMILLE LEGUMES TUBERCULES**  
Déclaré sans suite
- 30 FAMILLE EPICES FRAIS**  
Déclaré sans suite
- 31 FAMILLE FRUITS D'IMPORTATION**  
1- SABJIYAM  
2- FRUITS IMPORTS  
3- CORBEILLE A FRUITS  
4- TIMOL  
5- INTERNATIONAL SOCIETE  
6- EGESCO
- 32 FAMILLE FRUITS DE SAISON**  
Déclaré sans suite
- 33 FAMILLE AGRUMES**  
Déclaré sans suite
- 34 FAMILLE FRUITS EXOTIQUES**  
Déclaré sans suite
- 35 FAMILLE CONSERVE DE FRUITS TROPICAUX**  
Déclaré infructueux
- 36 FAMILLE EPICES SECS 1**  
1- FASCOM INTERNATIONAL  
2- PRO à PRO DISTRIBUTION  
3- SODIAL RESTAURATION
- 37 FAMILLE EPICES SECS 2**  
1- PRO à PRO DISTRIBUTION  
2- FASCOM INTERNATIONAL  
3- SABJIYAM  
4- REUNICO  
5- SODIAL
- 38 FAMILLE CONDIMENTS**  
1- SODIAL  
2- PRO A PRO DISTRIBUTION  
3- SIS  
4- FASCOM INTERNATIONAL
- 39 FAMILLE SAUCES DIVERSES**  
1- PRO A PRO DISTRIBUTION  
2- SODIAL  
3- SIS

- 40 FAMILLE FECULENTS  
1- REUNICO  
2- SODIAL  
3- PRO A PRO
- 41 FAMILLE GRAINS EN BTES  
1- PRO A PRO  
2- REUNICO
- 42 FAMILLE GRAINS SECS  
1- SOBORIZ  
2- SIS
- 43 FAMILLE JUS DE FRUITS  
1- SODIAL  
2- CILAM L&J  
3- PRO A PRO  
4- REUNICO  
5- FRUITS IMPORTS
- 44 FAMILLE EAUX  
1- EDENA  
2- SEBV
- 45 FAMILLE CONSERVES DE POISSONS  
1- FASCOM  
2- SODIAL  
3- PRO A PRO
- 46 FAMILLE CONSERVES DE VIANDES  
1- SODIAL  
2- PRO A PRO  
3- FASCOM
- 47 FAMILLE CONSERVES DE LEGUMES  
1- SODIAL  
2- FASCOM  
3- PRO A PRO
- 48 FAMILLE BISCUITS SECS  
1- SODIAL  
2- PRO A PRO
- 49 FAMILLE PETIT DEJEUNER  
1- PRO A PRO

- 50 FAMILLE EPICERIE FINE  
1- PRO A PRO  
2- SODIAL
- 51 FAMILLE CHOCOLATS  
1- SODIAL  
2- PRO A PRO  
3- TIMOL
- 52 FAMILLE GÂTEAUX ARTISANAUX  
1- BASQUAISE  
2- SUD SERVICE TRAITEUR  
3- SODIAL RESTAURATION

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20130921-13458-3-DE  
Date de réception préfecture : 01/10/2013

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
30/09/2013



Gilbert ANNETTE